

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

PROCES-VERBAL

COMITE EXECUTIF

PARIS, 31 janvier 2013 09h30 – 12h30

Président: Bertie Armstrong Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

Bertie Armstrong, le président du CCREOS, a accueilli les membres, les représentants de la Commission et les observateurs, à la réunion. Le taux de participation élevé a été noté et Victoria Beaz, la nouvelle représentante du bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD), a reçu un accueil chaleureux. Mme Beaz remplace Cécile Fouquet.

La liste des participants et des organisations qu'ils représentent est détaillée en Annexe I.

Le président a demandé aux participants de se présenter et d'indiquer leur statut de membre ou d'observateur ainsi que leur affiliation, étant donné que selon l'ordre du jour, un quorum de membres était nécessaire aux fins de la prise de décision.

Le secrétariat a noté que le quorum nécessaire de membres du comité exécutif était présent.

- <u>Excuses</u>: Des excuses ont été reçues de la part du Dr. Conor Nolan, secrétaire exécutif du CCREOS, Alan Coghill (Scottish Fishermen's Federation) et Bruno Dachicourt (FPD).
- Adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour a été adopté par les membres avec un commentaire du secrétariat (Alexandre Rodríguez) pour modifier le point 8 et incorporer les modifications suivantes :
 - Le coordinateur du projet COMFISH n'a pas répondu à l'invitation du CCREOS.
 - Le secrétariat du CCREOS a reçu le mandat de fournir une mise au point du projet
 GEPETO et du travail devant être réalisé par le CCREOS en 2013.
 - Le secrétariat va chercher l'opinion des membres eu égard aux demandes reçues pour que le CCREOS contribue ou participe en tant que partenaires à deux consortiums (c.-à-d. MareFrame et TEMPO) qui vont faire une demande de financement FP7 dans le cadre de la référence du projet Call KBBE.2013.1.2-08 « Idées et outils innovateurs pour intégrer l'approche éco-systémique aux recommandations pour la pêche ».



Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Château de Dublin, 26 septembre 2012):
 Le procès-verbal a été estimé être le rapport conforme de la réunion et a été formellement adopté sans commentaire ou modification.

2. Présentation des recommandations des groupes de travail subrégionaux

Il a été demandé au comité exécutif d'adopter les recommandations suivantes des groupes de travail subrégionaux :

WG 1 – OUEST DE L'ECOSSE et PARAGES OUEST

Présidente : Jane Sandell Rapporteur: Kara Brydson

AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP)

Le secrétariat va :

- Encourager les états membres, dans la mesure du possible, à coordonner et à communiquer leurs activités relatives à la désignation d'un réseau européen d'AMP;
- Faire le lien avec le JNCC pour informer le CCREOS des prochaines consultations sur les sites proposés à la désignation dès qu'elles sont disponibles;
- Aider les agences nationales qui ont pour responsabilité de désigner les AMP à identifier les parties prenantes de la pêche non britanniques pertinentes concernées par les consultations.

PÊCHE HAUTURIERE

- Le CCREOS va soumettre un courrier demandant à la Commission d'envoyer au CSTEP une demande d'examen de l'évaluation d'impact dans laquelle la proposition de règlement est étayée, et de l'impact des différents engins de pêche dans les habitats d'eau profonde (en particulier la pêche à la palangre);
- Le secrétariat du CREOS va suivre les développements du parlement et du conseil européens sur la proposition de règlement présentée par la Commission en juillet 2012;
- Le CCREOS va développer, seul ou avec d'autres CCR, un document de discussion sur les opinions des membres du CCR sur la pêche hauturière; et si convenu l'enverra aux institutions de l'UF.

RECONSTITUTION DU CABILLAUD DE L'OUEST DE L'ECOSSE

• Le groupe de discussion pour le cabillaud aura lieu après cette réunion du comité exécutif et poursuivra le travail visant à produire un document décrivant la portée des travaux pour la mise en œuvre d'un plan de gestion opérationnel. Ce document sera circulé parmi les membres avant la fin du mois de mars en vue d'être adopté au cours de l'été 2013;



- Un comité directeur dirigé par le KFO (Sean O'Donoghue) rédigera un courrier à la Commission demandant une interprétation plus flexible de 4 articles du plan de gestion pour le cabillaud [EC Reg. 1342/2008].
- Ce courrier sera soumis par email à l'adoption du comité exécutif à l'aide de la procédure accélérée du CCREOS. Le secrétariat contactera les secrétariats des CCR pour la mer du Nord et la mer Baltique pour voir s'ils souhaitent apporter leur soutien à ce courrier.

PÊCHE COMPLÈTEMENT DOCUMENTÉE

 Barrie Deas va mettre à disposition le rapport de l'atelier pêche-science du NFFO-CEFAS qui a eu lieu à York en janvier 2013 en vue de rechercher des moyens efficaces d'atteindre une pêche complètement documentée.

MESURES TECHNIQUES DE CONSERVATION

- Le CCREOS va demander à la Commission de clarifier le calendrier de révision du règlement 850/1998, sur la base des informations fournies par la Commission suite à la publication de la feuille de route de l'UE à ce sujet en octobre;
- Il sera demandé à la Commission de fournir des informations exactes sur la date de réintroduction des règles relatives à la composition des captures à l'ouest de l'Ecosse.

STOCKS DONT LES DONNÉES SONT INSUFFISANTES

- Les membres vont identifier les stocks prioritaires dans la région du CCREOS et les communiquer au comité d'avis du CIEM;
- Le coordinateur de données désigné du CCREOS pour la lotte VI (Mike Park) va participer au groupe de travail Benchmark pour les poissons plats (WKFLAT) et informer le GT1 et le comité exécutif des actions présentant un intérêt pour le CCREOS.



GT 2 - OUEST DE L'IRLANDE et MER CELTIQUE

Président: Jesús Lourido Rapporteur: Paul Trebilcock

MARQUAGE DES ENGINS (Règlement remplaçant le Reg. CE N° 356/2005)

• Le CCREOS va écrire à la Commission pour demander un nouvel examen de l'interprétation de la Commission des règles qui régissent le marquage des engins en réponse à la communication du CCREOS à ce sujet. Ce courrier inclura des commentaires spécifiques sur la réalité pratique de ces règlements dans les situations de pêche, fournis par des représentants des flottilles de pêche espagnoles et françaises au filet maillant.

MESURES TECHNIQUES - TAILLE DE MAILLAGE et COMPOSITION DU FILET

 Le CCREOS (Hugo González, Jesús Lourido et Juan Carlos Corrás) va préparer un courrier remettant en question l'interprétation par la Commission des dispositions pertinentes contenues dans les règlements de la CE 494/2002 (relatives à la composition des filets et au pourcentage de capture de merlu conservé à bord) et 517/2008 (mesures de la taille de maillage). Le courrier illustrera à l'aide d'exemples les difficultés pratiques rencontrées dans la mise en œuvre de ces règlements.

GESTION DE LA MER CELTIQUE

- <u>Possibilités de pêche</u>: Le CCREOS va écrire à la Commission et demander un examen annuel visant à augmenter le TAC pour l'églefin de mer Celtique pour 2013, attendu que compte tenu de la taille actuelle du stock et des indices d'abondance pour l'espèce en mer Celtique, une réduction de l'effort de 15% donnera lieu à des rejets élevés et affectera toutes les flottilles exerçant en mer Celtique;
- Mesures techniques: Le comité directeur Mesures techniques va rencontrer des spécialistes des engins de pêche et passer en revue les résultats des précédents essais d'engins et examiner les options visant à améliorer la sélectivité des engins et à réduire les rejets de poisson blanc (c.-à-d. cabillaud, églefin et merlan);
- Plan de gestion pour les pêcheries démersales mixtes: Le secrétariat va continuer de travailler pour obtenir des sources de financement supplémentaires pour le développement d'un PGLT pour la mer Celtique VIIfg. Le secrétariat va demander à la Commission de tenir le CCREOS informé, en temps utile, de la décision qui concerne l'attribution de l'étude LOT1 lancée par la DG MARE, d'un durée maximum de 24 mois, visant à développer un outil de soutien à la décision en vue d'évaluer les options de gestion. Le CCREOS va ensuite demander aux coordinateurs du projet LOT1 d'inclure à leur travail des publications intermédiaires et les conclusions qui peuvent être transmises aux parties prenantes;



• <u>Groupe de discussion</u>: Le groupe de discussion va reprendre le travail et aura une réunion afin de discuter des possibilités de pêche, des mesures techniques, des PGPA, de la collaboration avec les projets de l'UE et d'autres sujets pertinents une fois que des progrès auront été faits dans ces domaines clés.

GESTION DE LA LANGOUSTINE DANS LE BANC DE PORCUPINE (UF16)

- <u>Recommandations scientifiques</u>: Le CCREOS va demander à la Commission de demander au CIEM de déplacer la date des recommandations scientifiques de juin à septembre afin d'accorder suffisamment de temps au CIEM pour intégrer aux recommandations les résultats des campagnes d'évaluations de l'été pour la langoustine, réalisées par le Marine Institute (Irlande) en juin et juillet.
- Possibilités de pêche pour 2013: La coordinatrice des données du CCREOS pour ce stock (Eibhlín O'Sullivan) et les experts de cette pêche vont étudier les prochaines recommandations du CSTEP sur le régime de gestion et vont examiner les conclusions du prochain atelier benchmark du CIEM sur la pêche de la langoustine UF16 (WKNEPH). Si cela peut être étayé par des éléments scientifiques, le CCREOS va demander le retrait de la restriction « parmi lesquels » présente dans le règlement relatif aux possibilités de pêche ainsi qu'une révision annuelle du TAC en 2013.

MERLU, LOTTE ET CARDINE DANS LES ZONES CIEM VI ET VII

- En 2013, le CCREOS va adopter une approche multi-spécifique pour les stocks de merlu du nord, de lotte et de cardine et va aborder cette question lors d'une réunion de groupe de discussion qui aura lieu au cours du premier semestre de 2013. Des experts scientifiques et économiques pertinents seront invités à cette réunion et l'ordre du jour inclura entre autres:
 - o Merlu du nord: biologie; résultats des nouvelles méthodes d'évaluation;
 - <u>Lotte:</u> Rapport sur le WKROUND 2013 et propositions visant à atténuer les insuffisances de données;
 - <u>Cardine:</u> Présentation d'un projet dirigé par AZTI visant à améliorer la connaissance des stocks de cardine et une mise à jour des recommandations faites au WKFLAT 2012 pour que l'industrie de la pêche collecte des données commerciales.

STOCKS DONT LES DONNÉES SONT INSUFFISANTES

• Le secrétariat va demander CIEM la permission de faire circuler les documents présentés au MIRAC 2013 concernant : le contexte des recommandations, les valeurs RMD, l'approche pêche mixte / multi-spécifique et l'examen de la fréquence des évaluations.

LIVRE DE BORD ÉLECTRONIQUE

• Afin de réduire le fardeau économique associé à la mise en œuvre et à l'utilisation du livre de bord électronique, Juan Carlos Corrás va rédiger un courrier demandant à la Commission de mettre en œuvre une politique de prix fixe pour tous les éléments de cette procédure de reporting, incluant la possibilité d'un prix maximum pour les communications de trafic par satellite en Europe, afin de garantir que les coûts de mise en œuvre soient égaux pour toutes les flottilles nationales.



GROUPE DE TRAVAIL 3 – MANCHE (VIIde)

Président: Daniel Lefèvre Rapporteur: Jim Portus

GESTION DU CABILLAUD EN MANCHE ORIENTALE

- Le CCREOS va demander à la Commission de séparer la mer du Nord et la Manche orientale à des fins de gestion;
- Un cadre de gestion pour la Manche va être mis au point au sein du GT3 d'un point de vue de pêche mixte;
- Les membres du GT3 et le secrétariat vont suivre les développements relatifs aux :
 - Recommandations du CSTEP sur la gestion du cabillaud de VIId et VIIe dans le plan de pêche mixte;
 - o Amendements au Règlement CE 1342/2008.

GESTION DE LA COQUILLE SAINT-JACQUES

- Des représentants pertinents l'industrie de la pêche française et britannique vont se réunir bientôt en dehors du CCREOS, pour reprendre les discussions et négociations bilatérales sur l'échange de kilowatt- jours entre le Royaume-Uni et la France en 2013 et au-delà. Il est prévu que les représentants français fassent une nouvelle proposition et organisent une réunion possible pour débattre de la question afin de se mettre d'accord sur un plan coordonné entre le Royaume-Uni, la France et la Belgique avant le début de la saison (c.-à-d. le 15 mai 2013). Le Président et/ou le vice-président du GT3 rapporteront les conclusions de ces réunions au prochain GT3 et/ou comité exécutif.
- Jim Portus va rédiger un courrier à la Commission demandant un amendement de l'article 10 du reg. 850/1998 pour ôter le mot « bivalve » de « mollusques bivalves ».

ESPECES NON SOUMISES AUX TAC

- Le CCREOS va faire une déclaration formelle encourageant les représentants de la pêche néerlandais et français à reprendre le dialogue pour trouver une résolution paisible au conflit dans la partie orientale de la Manche, qui a eu pour résultat l'empêchement de débarquer des senneurs à senne coulissante néerlandais dans les ports français;
- Le CCREOS va suivre les développements et les futures propositions de la Commission, des états membres et du CIEM eu égard à l'adoption de mesures de gestion d'un certain nombre d'espèces non soumises aux TAC, telles que le bar, la dorade, le lieu, le rouget et le Saint-Pierre.



AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP)

- Le secrétariat va informer les membres des progrès relatifs à la consultation publique des nouveaux sites désignés par le DEFRA/JNCC en décembre 2012 sur les zones marines de conservation dans les eaux britanniques qui pourraient avoir des implications en termes de déplacement de l'effort de pêche;
- Les représentants du JNCC seront invités à fournir des mises à jour régulières de la procédure de désignation des AMP lors des futures réunions du CCREOS.

STOCKS DONT LES DONNÉES SONT INSUFFISANTES

Les membres du GT3 vont identifier les stocks prioritaires dans le contexte de la sous-région géographique de la Manche et les indiquer au secrétariat pour qu'il puisse les inclure à la liste des espèces prioritaires fournie au CIEM.

GROUPE DE TRAVAIL 4 – MER D'IRLANDE (VIIa)

Président : Alan McCulla Rapporteur : John Crudden

PARTICIPATION DES EXPERTS SCIENTIFIQUES AUX REUNIONS DU GT4

• Le secrétariat du CCREOS va s'assurer que les scientifiques pertinents soient avertis suffisamment à l'avance lorsqu'ils sont invités à participer aux réunions du GT.

STOCKS DE MER D'IRLANDE

- <u>Cabillaud</u>: Le CCREOS va soumettre un courrier à la Commission demandant un audit complet des stocks de cabillaud et sole en mer d'Irlande, tenant compte des spécificités de la mer d'Irlande et soulignant les progrès qui ont été faits en relation au travail du CCREOS sur la reconstitution du cabillaud d'une part et par rapport à l'évaluation de la pêcherie belge de sole dans l'autre;
- Sole : Au nom d'un partenariat belge science-industrie, l'ILVO (Hilde van Haecke) va soumettre une proposition de travail en collaboration avec le CCREOS pour l'amélioration de la qualité des données et de la connaissance des stocks clés en mer d'Irlande (à savoir le cabillaud, la langoustine et la sole). L'objectif à long-terme est la mise en œuvre d'une approche éco-systémique intégrée de la gestion de la pêche dans la région;
- <u>Langoustine</u>: Le CCREOS va suivre la mise en œuvre et l'efficacité de nouveaux dispositifs et engins de sélectivité (par ex. : alternative à la grille « suédoise ») par la flottille TR2 d'Irlande du Nord pour réduire les prises accessoires de poisson blanc.



PLAN DE GESTION POUR LA PECHE MIXTE

• Le président du GT4 et le secrétariat du CCREOS vont rédiger une déclaration pour le développement d'un plan de gestion de la pêche mixte pour la mer d'Irlande. Ce document prendra en compte les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de groupe de discussion pour la mer d'Irlande en septembre 2012 et sera diffusé aux membres du GT4 avant d'être envoyé à la Commission.

PLAN DE GESTION POUR LE CABILLAUD

• Le groupe de discussion du CCREOS va rédiger un courrier demandant la révision de 5 articles du plan de gestion (Reg. CE 1342/2008) en vigueur. Ceci sera fait au nom des groupes de travail pour l'ouest de l'Ecosse et la mer d'Irlande.

CONSULTATION SUR SIX ZONES SPÉCIALES DE CONSERVATION (ZSC) MARINES DANS LES EAUX IRLANDAISES

 Le secrétariat du CCREOS va faire circuler les informations reçues de la part des Irish National Park and Wildlife Services (NPWS) en décembre 2012 parmi tous les membres du CCREOS car les sites (eaux territoriales et extraterritoriales) proposés sont éparpillés au sein de la ZEE irlandaise (par ex. : Hatton Bank, Rockall, Porcupine). Le secrétariat va encourager les membres à soumettre leurs contributions individuelles avant la date limite du mardi 5 mars 2013.

DECISION: Le comité exécutif du CCR pour les eaux occidentales septentrionales a adopté à l'unanimité les recommandations des quatre groupes de travail.



3. Décisions concernant les procédures

3.1. Adoption des règles de procédure révisées du CCREOS

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a mis le comité exécutif au courant de la procédure suivie depuis la décision prise lors de l'assemblée générale annuelle en octobre 2011 visant à amender les règles de procédure pour aligner la durée de mandat des postes élus du CCREOS à trois ans et à réaliser un examen approfondi des règles de procédure afin d'apporter les changements nécessaires permettant de refléter les pratiques en cours.

Le secrétariat a donné une présentation détaillée du travail réalisé pour incorporer les amendements proposés à l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 26 septembre 2012 (cette présentation peut être consultée sur le site web du CCREOS¹). En octobre 2012, une version provisoire des règles de procédures amendées a circulé parmi tous les membres du CCREOS dans les trois langues de travail du CCREOS (EN-FR-ES), laissant une période de 6 semaines pour les commentaires. Suite à ce délai, le secrétariat a soumis à la Commission et aux états membres une dernière version provisoire des règles de procédure révisées, et demandant leur contribution et sollicitant leur consentement. Deux modifications mineures ont été faites pour incorporer les commentaires de la Commission eu égard à la participation des observateurs et des média aux réunions publiques du CCREOS et aux conditions de consultation lorsqu'il s'agit de procédures d'urgence conformément à l'article 45 du règlement (CE) N°850/1998.

Ayant terminé la procédure de consultation, la version finale des règles amendées a été présentée au comité exécutif pour y être approuvée à la majorité qualifiée, conformément à la procédure établie à l'article 53 (maintenant 52) des statuts du CCREOS.

DECISION: Le comité exécutif a adopté à l'unanimité les règles de procédure révisée pour le CCR pour les eaux occidentales septentrionales, sans objection.

3.2. Règles concernant le fonctionnement des groupes de travail subrégionaux du CCREOS

L'assemblée générale a proposé une révision de l'article 13 des règles concernant le fonctionnement des groupes de travail subrégionaux du CCREOS, pour préciser que le président du groupe de travail du CCREOS sera nommé « pour une durée de mandat (renouvelable) de 3 ans » comme tous les responsables du CCREOS.

DECISION: Le comité exécutif a adopté à l'unanimité les règles de procédure révisée pour les groupes de travail subrégionaux du CCREOS.

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/4_FINAL_Presentation_Review_NWWRAC_Rules_Procedure_Se pt2012_EN.pdf

¹ Direct link



3.3. Renouvellement de la stratégie de communications du CCREOS

La stratégie de communications du CCREOS a été approuvée pour la première fois en novembre 2007 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, pour être renouvelée tous les ans par décision du comité exécutif. Suite à une révision de ce document pour s'assurer que les membres du CCREOS avaient à leur disposition des consignes claires dans le domaine des relations publiques et des communications avec les média et les autres parties tierces, le secrétariat a présenté une version finale de ce document à l'adoption du comité exécutif.

DECISION: Le comité exécutif n'a pas fait de commentaires sur le texte et la stratégie de communications a été jugée renouvelée et applicable pour une année calendaire (Janvier - décembre 2013).

Suite aux décisions du comité exécutif, les versions révisées des règles et procédures du CCREOS peuvent être consultées sur le site web du CCREOS :

www.nwwrac.org/About NWWRAC/About Us ENG/Rules and Procedures.html

4. Mise à jour du programme de travail et de consultation de la Commission

4.1. Priorités de travail de la CE en relation aux eaux occidentales septentrionales

La DG MARE (Roy Griffin) a résumé le calendrier des propositions législatives et des actes non législatifs de la Commission qui pourraient présenter un intérêt pour le CCREOS, pour le premier semestre 2013. Un lien vers l'ensemble du programme de la Commission peut être consulté sur le site web du CCREOS².

Le représentant de la Commission a souligné la procédure de réforme de la PCP ainsi que trois thèmes apparentés :

1. Mesures techniques de conservation

Une architecture et une structure décisionnelles définies pour mettre en place une approche régionale efficace de la gestion de la pêche seront déterminantes pour le développement et l'application efficaces de nouvelles mesures techniques adaptées au niveau des pêcheries et/ou du bassin de mer. Ce terme sera débattu par la Commission en février et un échange d'opinions avec les CCR aura lieu le 1^{er} mars ;

2

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Commission_Initiatives_2013_Legislative_Non_Legislative_Proposals_Jan2013.pdf



Mise en œuvre de l'obligation de débarquements (« interdiction des rejets ») La Commission a demandé aux états membres de développer des plans relatifs aux

rejets et une étude sur les taux de rejets des flottilles commerciales;

3. Rôle, composition et fonctionnement des futurs conseils consultatifs (CC)

Ceci fera l'objet d'un point de discussion au cours de la prochaine réunion de coordination entre les CCR et la Commission le 1^{er} mars. Lors de cette réunion, la Commission présentera ses conclusions à la procédure de consultation et aux réponses reçues des CCR en novembre dernier.

En outre, le développement d'une stratégie de mise en œuvre de l'aménagement de l'espace maritime pour la région atlantique a été souligné comme une des principales priorités de travail de la Commission en 2013. Dans ce sens, une réunion de coordination a été convenue entre plusieurs administrations des états membres et leurs organismes réglementaires pour les AMP en vue d'échanger des informations sur les stratégies d'aménagement de l'espace maritime et de coordonner les futurs plans d'action.

4.2. Echange d'opinions des participants

Les membres du comité exécutif ont fait les remarques suivantes :

NFFO (Barrie Deas) a exprimé certaines préoccupations selon lesquelles l'important travail du CSTEP visant à améliorer les connaissances sur les rejets pourrait être miné ou réduit à néant par de nouvelles conditions relatives aux rejets (par ex. : la fermeture d'une pêche mixte en raison de la capture ou des prises accessoires d'un seul stock, qui est considéré nécessiter une gestion agressive pour garantir sa durabilité ou sa reconstitution c.-à-d. une espèce à quota limitant). Une période de transition serait recommandée afin d'incorporer une telle mesure d'interdiction des rejets de façon plus progressive.

ANASOL-ARVI (Hugo González) et Rederscentrale (Emiel Brouckaert) ont demandé ce qu'il adviendrait des poissons non concernés par les quotas (ou dépassant les quotas) que les pêcheurs sont obligés de débarquer, et a indiqué l'absence de décision relative à la manière dont ceci sera appliqué dans la pratique. Rederscentrale a également exprimé l'opinion selon laquelle un volume de travail important a été effectué sur les taux de survie des rejets et la sélectivité des engins et que le travail doit se poursuivre dans ces domaines.

OPPAO (Victor Badiola) a exprimé son accord avec le NFFO et ANASOL-ARVI et a attiré l'attention sur les effets négatifs que pourrait avoir une interdiction des rejets, modifiant la stabilité relative, les clés de répartition et les effets socio-économiques collatéraux pour les flottilles touchées (par ex. : si l'activité de pêche est interrompue sans avoir de solution claire sur la manière d'atteindre une bonne réduction des rejets).



OPPAO a également protesté contre la proposition actuelle de la CE visant à modifier le régime actuel d'accès aux espèces d'eau profonde compte tenu de l'absence de fondement scientifique permettant de trouver une définition adaptée des espèces d'eau profonde (par exemple: distribution dans la colonne d'eau, bathymétrie) et a également protesté contre la suppression progressive du chalutage en eau profonde et de la pêche au filet maillant.

Le président (Bertie Armstrong) a réitéré que la procédure en cours de réforme de la PCP et de régionalisation va s'avérer cruciale pour atteindre des solutions, en particulier en ce qui concerne les sujets tels que les rejets et les mesures techniques.

KFO (Sean O' Donoghue) a rappelé aux personnes présentes la tâche en cours de la présidence irlandaise qui vise à faire progresser la réforme de la PCP et à atteindre une position du Conseil avant l'été 2013. La possibilité d'un engagement plus important des CCR à la procédure a été contestée à ce stade et une mise à jour des opinions de la Commission sur le fonctionnement et le financement des CCR a été demandée. Le KFO a exprimé certaines préoccupations eu égard à la continuation du conflit institutionnel entre le PE et le Conseil sur les plans de gestion pluriannuels.

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a interrogé la Commission sur le calendrier de publication d'une consultation préliminaire sur l'approche générale et les principes d'un nouveau règlement cadres sur mesures techniques, en dialogue avec les états membres, le parlement européen et les CCR, comme indiqué dans la feuille de route publié par la Commission en octobre 2012.

Le représentant de la Commission (Roy Griffin) a répondu aux principales questions posées par les membres et le Secrétariat comme suit :

Obligation de débarquement/interdiction des rejets: Le détail et l'ampleur exacts de telle mesure a pour être résolu encore, mais l'intention de lui appliquer est firme. Le CSTEP a été invité à donner la priorité à travailler dans un avis à l'appui de cette politique jusqu'à novembre. Cependant, des évaluations intermédiaires et spécifiques pour stocks seront demandées avant cette date. Cette décision signifie un redistribution ou classement des autres priorités de travail pour le CSTEP, y compris l'action prévue pour développer plans multi espèces/de pêcheries mixtes.

<u>Espèces d'eau profonde</u>: La Commission a déjà présenté sa proposition de Règlement, qui fait l'objet de discussions et attend la décision du parlement et du conseil européens. La Commission va participer à la procédure « *triloque » et aider les* parties comme nécessaire.

Mesures techniques – Examen du Reg. 850/1998: Une décision sur l'approche à long-terme pour remplacer le règlement MTC sera seulement adoptée quand il y a un résultat clair de la procédure de réforme de la PCP. La Commission va proposer aux CCR une discussion initiale sur les options de gestion au cours du premier trimestre 2013, avec le but de avoir un règlement MTC reformé et finalisé à 2014.



<u>Plans de gestion</u>: La présidence irlandaise a décidé de adresser l'impasse courante entre le Conseil de Ministres et le Parlement Européen. La Commission reste à disposition d'assister dans son rôle de médiatrice si possible, même si les tentatives précédentes de avancer sur cette question n'ont pas réussi. Tous les plans de gestion proposés restent en attente pour le moment, mais ceci n'arrête pas la Commission à développer ou chercher l'avis scientifique sur des plans spécifiques.

5. Identification de priorités de travail du CCREOS pour le premier semestre 2013 – Groupes de discussion

Le président a précisé que les sujets sous ce point de l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif ne sont pas exhaustifs. Il a proposé de mettre en place un groupe de discussion ou un groupe de travail horizontal pour traiter des mesures techniques et des rejets. Le NFFO (Barrie Deas) a ajouté que ceci doit se faire dans le contexte de plans de gestion pluriannuels ainsi que de la mise en place de TAC, regroupement d'espèces pour la gestion des TAC, les règles de composition des captures, la pêche complètement documentée, et des mesures d'encouragement de l'industrie.

ANOP-Pêcheurs de Bretagne (Jacques Pichon) a suggéré que les groupes de discussion devraient être catégorisés par Ecorégions telles que la mer Celtique ou la mer d'Irlande, car actuellement ce travail ne peut pas être effectué au niveau du groupe de travail en raison des contraintes en matière de temps et de capacité.

ANASOL-ARVI (Hugo González) a rappelé à la réunion l'engagement obtenu au niveau du GT2 et ratifié par le comité exécutif pour la mise en place d'un groupe de discussion pour aborder de façon conjointe les stocks de merlu, de lotte et de cardine.

Action:

Le secrétariat va proposer un calendrier pour les réunions de groupes de discussion prenant en considération les propositions reçues des membres tout en permettant une certain margin de manœuvre pour permettre une réaction rapide visant à changer les priorités de travail de manière dynamique.

Dans la mesure du possible, le secrétariat va s'assurer que les réunions des groupes de discussion aient lieu juste après les réunions ordinaires régulières du CCREOS pour l'utilisation la plus efficiente des ressources économiques.



6. Le futur rôle ces conseils consultatifs au sein de la réforme de la PCP

6.1. Examen du fonctionnement des CCR – Situation actuelle de la consultation:

Une réunion de coordination entre la Commission, les CCR et les états membres aura lieu le 1^{er} mars pour continuer d'étudier ce sujet et de débatte des conclusions de la consultation.

Le représentant de la DG MARE (Rodrigo Altaide) a rappelé à la réunion que les CCR ont été largement consultés en relation à la proposition de règlement cadre sur la PCP et que leurs opinions ont été prises en considération lors de la préparation de l'évaluation d'impact. La proposition de la Commission a été adoptée en juillet 2012. Cependant, les CCR auront un rôle consultatif important à jouer par rapport à deux éléments: le développement de plans de gestion et la mise en application de mesures techniques de conservation.

6.2. Réponse de la Commission aux recommandations du CCREOS

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a informé la réunion que les CCR attendent une réponse de la Commission par écrit à la consultation lancée en novembre 2012 concernant au rôle, composition, fonctionnement et financement futurs des CCR. En termes de financement, il a été annoncé au MICCR que la Commission a proposé un budget annuel de 3 millions d'euros devant être réparti entre les 9 CCR (c.-à-d. les 7 CCR existants ainsi que les CCR pour la mer Noire et le CCR Aquaculture nouvellement mis en place). Le montant attribué peut varier car la décision finale sera prise par le conseil et le parlement européens. Le nombre de CCR augmentera probablement également car le Conseil a déjà proposé trois nouveaux CCR : Pêche artisanal, régions ultrapériphériques et marchés.

Le CCREOS a soumis une proposition aux institutions de l'UE afin que des fonds spécifiques soient mis à la disposition des CCR dans le cadre de l'intitulé de budget « partenariat pêche-science » du FEAMP afin que les CCR puissent utiliser ce support pour développer des projets avec les scientifiques qui vont au-delà du programme de travail annuel. Ce niveau d'initiative et d'application sera extrêmement important pour le bon fonctionnement d'une fonction régionalisée au sein de la constitution des CCR.

6.3. Groupe d'ONG InterCCR:

Le président du CCREOS a remercié les membres des ONG du CCREOS d'avoir accepté l'invitation faite par le président et le secrétariat pour informer les membres du CCREOS des récents documents produits en réponse aux consultations de la CE sur la réforme de la PCP, la régionalisation et le rôle et la composition des conseils consultatifs.



RSPB-Birdlife International (Kara Brydson) et Seas at Risk (Debbie Crockard) ont expliqué qu'il ne s'agit pas d'un groupe permanent et que les réunions sont irrégulières et en fonction des besoins (pour l'instant, le groupe ne s'est réuni que deux fois). C'est un forum où toutes les ONG peuvent partager leurs expériences et opinions des différents CCR.

Bien que le groupe n'ait pas de mandat spécifique, il a pour objectif d'informer la Commission de la diversité des opinions qui existent au sein des ONG membres des CCR. Les ONG du CCREOS (RSPB-Birdlife International et Seas at Risk) ont catégoriquement déclaré être satisfaites de leur engagement et participation au CCREOS et que cette opinion a été communiquée à leurs collègues et à la DG MARE.

En outre, elles ont affirmé être satisfaites du contenu des recommandations du CCREOS sur le rôle et le fonctionnement des CCR. Elles sont satisfaites du texte en relation à la composition des CCR et soutiennent le maintien du ratio 2/3-1/3 bien que le document propose une plus grande sélection d'options compte tenu des opinions divergentes des autres ONG représentées dans d'autres CCR (par ex. : 50:50; 1/3 flottille industrielle-1/3 SSF-1/3 autres groupes d'intérêts).

Le président a remercié RSPB-Birdlife International (Kara Brydson) et Seas at Risk (Debbie Crockard) de leur rapport et apprécié les déclarations faites eu égard au travail et à la transparence du CCREOS. Il a demandé au représentant actuel de la DG MARE de noter ce point et de le transmettre à ses collègues.

Le représentant de la DG MARE (Rodrigo Ataide) a bienvenu un tel feedback positif de la part des ONG du CCREOS et informé que ceci n'est toujours le cas dans les autres CCR où les ONGs ne soutien l'avis du CCR EOS et comme résultat il n'y a pas de consensus. Il a également précisé la possibilité que quelques ONGs environnementales non membres peuvent considérer la composition courante comme une barrière pour joindre le RACs. La question de la composition des CRS sera adressée dans le cadre de la réforme de PCP.

RSPB-Birdlife International (Kara Brydson) a déclaré qu'ils ont travaillé activement avec le secrétariat du CCREOS pour essayer d'encourager d'autres ONG à se joindre au CCREOS sans succès. Selon l'expérience of RSPB-Birdlife International, le manque de ressources (humaines et économiques) est la principale raison qui empêche autres ONG de participer au CCR EOS.



7. Coopération avec le CIEM sur les insuffisances de données pour les évaluations des stocks

Barrie Deas a informé la réunion de l'échange d'opinions qui a eu lieu entre les CCR et le CIEM à Copenhague (MIRAC et WKDDRAC) en janvier 2013 et souligné l'importance de l'identification des stocks prioritaires pour que le CIEM y travaille durant l'année.

Il était particulièrement important de s'assurer que les données pertinentes soient fournies de manière appropriée aux ateliers de compilation des données avant chaque atelier « Benchmark » qui intéresse ce CCR (par ex.: WKROUND, WKNEP, WKFLAT).

8. Présentations des projets de l'UE présentant un intérêt pour le CCREOS

Le secrétariat du CCREOS (Alexandre Rodríguez) a informé les membres de deux points :

8.1. Projet GEPETO

Une vue d'ensemble du projet GEPETO (durée : juin 2012-mai 2014) a été faite ainsi qu'un rappel du statut du CCREOS qui est un partenaire associé sans financement direct. Le plan de travail du CCREOS en 2013 a été souligné dans l'étude de cas de la mer Celtique (WP3) contenue dans GEPETO. Le CCREOS a pour objectif de reprendre ce travail au niveau du groupe de discussion et de travailler en étroite coopération avec le partenaire scientifique de tête, le Marine Institute.

La présentation peut être consultée sur le site web du CCREOS³.

Action:

Les membres du comité exécutif ont convenu que le secrétariat du CCREOS va faire la liaison avec les coordinateurs du projet GEPETO et le responsable du GT3 mer Celtique (Colm Lordan du Marine Institute) pour continuer le travail et mettre en place un groupe de discussion mer Celtique au cours du premier semestre 2013.

8.2. Participation du CCREOS aux projets FP7

Le CCREOS a reçu deux demandes de collaboration aux projets FP7. Il a été demandé au CCREOS de participer en tant que partenaire aux deux demandes de projet dans l'appel de financement intitulé « Idées et outils innovateurs pour intégrer l'approche éco-systémique aux recommandations pour la pêche »— Réf. EU FP7 Call KBBE.2013.1.2-08. Cet appel a un budget total de 7 800 000€ (avec un maximum de contribution CE de 6 000 000€) et une période de durée de 48 mois (c.-à-d.4 ans).

³ http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/GEPETO_Presentation_NWWRAC_31Jan2013.pdf



Les deux consortia candidats qui ont pris contact avec le secrétariat du CCREOS sont :

- TEMPO « Outils pour des plans de gestion et un fonctionnement éco-systémique.
 Coordinateurs : Martin Pastoors (IMARES-NE) et Dave Reid (Marine Institute-IE);
- 2. MAREFRAME « Co-création de solutions de gestion de la pêche éco-systémiques»

 Coordinateurs : Marta Ballesteros (CETMAR-Spain) et Anna Kristín (Matís-Iceland)

Les fiches de résumé de chaque projet peuvent être consultées sur le site web du CCREOS⁴. Les résumés contiennent des informations pertinentes sur les objectifs du projet, l'approche et la composition du consortium ainsi gu'une description du travail attendu du CCREOS.

Compte tenu du délai serré pour la soumission de la proposition de projet (5 Février 2013), une proposition formelle a été placée devant le comité exécutif demandant une décision eu égard à la participation du CCREOS à un/deux/aucun de ces projets.

DECISION

Le comité exécutif a convenu à l'unanimité que le CCREOS va soutenir les deux projets FP7et va devenir partenaire de chacun de ces projets.

Comment: Le CCREOS va participer au travail du projet dans le développement de plans de gestion à long terme qui vont tenir compte de la pêche mixte et de l'impact éco-systémique plus large de la pêche sur les sous zones du CIEM (EC) Vb, VI et VII.

9. Questions Diverses

9.1. Comité Consultatif de l'Agence Européenne de Contrôle de Pêche - AECP (Vigo, 21 février 2013)

Le représentant du CCREOS au conseil consultatif de l'AECP, Hugo González a annoncé qu'il ne serait pas en mesure d'assister au prochain conseil consultatif de l'AECP prévu jeudi 21 février au siège de l'AECP à Vigo.

L'autre représentant, Jacques Pichon, n'était pas non plus libre à cette date. M. González a nommé Víctor Badiola pour lui remplacer et représenter le CCREOS, outre le CCR-S, à l'AECP.

DECISION

Le comité exécutif a convenu qu'en l'absence de Hugo González, Víctor Badiola représentera le CCREOS représentant au conseil consultatif de l'AECP le 21 février 2013, avec un mandat limité à cette réunion.

⁴ TEMPO: http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/TEMPO Project Description 20130129.pdf MAREFRAME: www.nwwrac.org/admin/publication/upload/MareFrame Project Summary Jan2013.pdf



9.2. Consultation de la Commission sur le débat du maquereau

Le KFO (Sean O´Donoghue) a informé la réunion d'un document de consultation de la Commission concernant la mise en œuvre du règlement (UE) No 1026/2012 dans le contexte du débat du maquereau entre l'UE et la Norvège, l'Islande et les lles Féroé. En janvier 2013, cette consultation a été adressée à plusieurs CCR, incluant le CCR Pélagique et pour les eaux occidentales septentrionales, sous la forme d'un questionnaire, demandant leur feedback.

Le KFO (M. O'Donoghue) a proposé que le CCREOS envoie une réponse à la Commission indiquant que le CCREOS n'est pas en position de répondre à cette consultation car elle traite essentiellement de questions économiques et qu'elle doit être traitée par les parties prenantes de l'industrie concernées à un niveau individuel.

DECISION

Le comité exécutif a convenu à l'unanimité à la demande du KFO que le CCREOS envoie un courrier à la Commission indiquant que le CCREOS n'est pas en position de répondre à cette consultation car elle traite essentiellement de questions économiques et qu'elle doit être traitée par les parties prenantes de l'industrie concernées à un niveau individuel.

10. Fin de la réunion

Le président, Bertie Armstrong, a remercié tous les participants de leur présence, le CNPMEM pour avoir accueilli la réunion du CCREOS et l'équipe d'interprètes pour leur excellent travail.

Le président a terminé la réunion à 13h00



ANNEXE I

LISTE DESPARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF			
PRENOM	NOM	ORGANISATION	
Bertie	Armstrong	Président du CCREOS	
Víctor	Badiola	OPPAO – CEPESCA	
Victoria	Beaz	EBCD	
Jacques	Bigot	CFTC-ETF	
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale	
Kara	Brydson	RSPB-Birdlife International	
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling	
Debbie	Crockard	Seas at Risk	
John	Crudden	European Anglers' Alliance	
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation	
Hugo	González	ANASOL-ARVI	
André	Gueguen	Comité National de Pêches Maritimes	
Anne-Marie	Kats	AIPCE-CEP	
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions	
Sean	O´Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation	
Eibhlin	O´Sullivan	Irish South &West Fish PO	
Jacques	Pichon	Association Nationale Organisations Producteu	
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary	



OBSERVATEURS			
Rodrigo	Ataide Días	DG MARE –Commission Européenne	
Richard	Brouzes	Copeport Marée OPBN	
René-Pierre	Chever	CDPMEM Finistère	
Romain	Courtis	Pêcheurs de Bretagne	
John	Daly	Irish Seal Sanctuary	
Ramón	De la Figuera Morales	Ministerio Agricultura - Gobierno de España	
Caroline	Gamblin	CNPMEM	
Marc	Ghiglia	UAPF – Président de l'AG du CCREOS	
Robert	Griffin	DG MARE –Commission Européenne	
Michael	Keatinge	Directeur BIM/CCREOS	
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie – Président GT3	
Jesús	Lourido	Puerto de Celeiro – Président GT 2	
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation	
Alan	McCulla	ANIFPO – Président GT4	
Rémi	Méjecaze	DPMEM – Administration Française	
Francis	O´Donnell	Irish Fish Producers' Organisation	
Jane	Sandell	Scottish Fishermen's Organisation – Président GT1	
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO	

SECRÉTARIAT			
Alexandre	Rodríguez	Assistant exécutif – Politique de Pêche et Communications - Rapporteur	
Joanna	McGrath	Assistant exécutif – Administration et Finances	